

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DJS 195 Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants, L.1411-1 et L.1411-6 ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 55 ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, notamment son article 36 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la modification de la grille tarifaire applicable aux cours de musique proposés dans les centres d'animation de la Ville de Paris et de signer des avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 2 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 1^{er} juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu la saisine du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 23 mai 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 31 mai 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation annexés à la présente délibération sont approuvés.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer lesdits avenants.

Article 3 : Est approuvé le principe de la modification de la grille tarifaire des cours de musique des centres d'animation.

Article 4 : Sont approuvés les tarifs qui seront mis en œuvre à compter de la saison 2016/2017 et qui sont précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 5 : Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports mettra en œuvre cette réforme tarifaire par voie d'arrêté au nom de la Maire de Paris.

Article 6 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011, nature 611, rubrique 422, du budget de fonctionnement de l'état spécial des Mairies d'arrondissement concernées, pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Article 7 : Pour les centres d'animation gérés dans le cadre d'un marché public, les recettes correspondantes seront constatées sur le chapitre 70, nature 70632, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO